

Communiqué de presse - Bobigny, le 26 mars 2020

Le Département de la Seine-Saint-Denis, se mobilise pour la protection des professionnel.le.s effectuant des missions de solidarité relevant de sa compétence

Dans un contexte de pénurie nationale et de priorité donnée aux personnels soignants, ces équipements, qui pourront être utilisés en cas de suspicion de risque, ont pu être mobilisés grâce au soutien de la Ville de Paris.

Depuis le 17 mars, le Département de la Seine-Saint-Denis est fortement mobilisé pour protéger la population tout en assurant la continuité des services publics locaux essentiels. Pour cela, plus de 900 agent.e.s sont à pied d'œuvre pour assurer les missions de solidarités du Département notamment dans l'accueil des publics les plus fragiles.¹

Le Département applique les recommandations nationales identifiant les professionnel.le.s de santé et médico-sociaux comme prioritaires pour l'équipement de masques, raison pour laquelle les agent.e.s travaillant au sein des centres de PMI (Protection Maternelle Infantile) ont pu être équipés grâce aux stocks de l'Agence Régionale de Santé.

Cependant, compte-tenu des risques et besoin constatés, et grâce aux dons de la Ville de Paris, le Département va désormais pouvoir fournir également des masques à d'autres personnels. Ces masques, dont l'usage ne sera pas systématisé, constitueront une protection nécessaire pour certain.e.s professionnel.le.s lorsqu'ils ou elles seront en contact avec des cas de suspicion avérée de contamination. Ainsi, les services suivant recevront des dotations d'ici la fin de la semaine :

- **Les services sociaux départementaux restant ouverts au public :** les risques de contamination entre professionnels doivent être gérés par les gestes barrières et la distanciation sociale. Une dotation est maintenue sur chaque site ouvert pour parer aux accueils physiques d'urgence qui sont les seuls accueils maintenus;
- **Les crèches ouvertes pour l'accueil des enfants des personnels mobilisés dans la gestion de la crise :** elles sont dotées pour gérer, conformément aux recommandations de l'ARS, les situations de contact étroit avec un enfant ou un adulte

¹ Voir communiqué du 17 mars annonçant l'activation par le département du Plan de Continuité des Activités : <https://seinesaintdenis.fr/COVID-19-le-Departement-de-la-Seine-Saint-Denis-active-son-plan-de-continuite.html>

symptomatique. Une dotation est maintenue dans chaque établissement ouvert pour parer à l'urgence ;

- **Les établissements associatifs et publics de l'ASE** : dotation initiale est allouée pour faire face à une déclaration de cas de COVID-19 ;
- **Les établissements d'accueil de personnes handicapées** qui relèvent de la compétence exclusive du Département : une dotation est allouée également pour faire face une déclaration de cas de COVID-19 ;
- **Les résidences autonomes** : une dotation tampon est allouée pour faciliter l'entretien des chambres, et permettre le maintien du lien social avec les pensionnaires.

Chaque semaine des ajustements seront réalisés en fonction des stocks disponibles et des besoins. Le Département est par ailleurs en attente de ses propres commandes et a demandé à la Région Île-de-France de pouvoir bénéficier d'une partie des stocks annoncés.

Mobilisation locale pour la création de masques

Parallèlement à cette commande de masques, le Département, via les ambassadeur.drice.s de sa marque territoriale In Seine-Saint-Denis, a lancé une chaîne de solidarité permettant de mobiliser les forces locales, pour la confection de masques. L'objectif sera de fournir plus de 1000 masques en tissus, avec une première livraison dès le milieu de semaine prochaine.

D'ores et déjà, grâce à la Réserve des Arts qui va fournir tissus et élastiques, les couturiers de l'école Casa 93, la maison Gavaldi, la Tête dans les nuages ou encore le créateur Bastien Laurent Avoc vont pouvoir réaliser bénévolement des masques depuis leur résidence. D'autres couturier.ere.s vont rejoindre cette action de solidarité dans le respect des contraintes d'hygiène et de sécurité, et à partir du patron partagé par le CHU de Grenoble. Ces masques ne seront pas à destination des personnels soignants et des établissements médico-sociaux qui doivent être équipés de masques homologués.

« Parce que la poursuite de nos missions de solidarité auprès des publics est essentielle, nous engageons une action ciblée de distribution de masques de protection, en fonction de ce que nous arrivons à obtenir dans une situation de tension importante sur les approvisionnements. Je remercie très chaleureusement les actrices et acteurs qui ont entendu notre appel et se sont engagé.e.s avec solidarité pour soutenir toutes celles et tous ceux dont la mission quotidienne est de nous protéger. » **Stéphane Troussel**, Président du Département de la Seine-Saint-Denis

Contact Presse

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Caroline Gomez – cgomez@seinesaintdenis.fr – 06 11 79 26 74